

Démarche	: Création de places de Maison d'Accueil Spécialisé par extension non importante ou transformation de places dans le département du Finistère
Organisme	: ARS BRETAGNE

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

L'agence régionale de santé Bretagne lance un appel à candidature pour la création de places de Maison d'Accueil spécialisé (MAS), par extension non importante de capacité et transformation de places.

Le nombre total de places à créer est de 33.

Le territoire ciblé est le département du Finistère.

Le présent appel à candidatures est lancé en application de la circulaire n° DGCS /3B/ DSS/ 1A/ CNSA/ DFO/ 2023/176 du 7 décembre 2023 relative à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030, issu de la Conférence nationale du handicap 2023.

Données administratives du gestionnaire

Numéro FINESS du gestionnaire

Finess juridique - 9 chiffres

<https://finess.esante.gouv.fr/fininter/jsp/rechercheSimple.jsp>

Raison sociale du gestionnaire

Adresse

Création de places de Maison d'Accueil Spécialisé par extension non importante ou transformat

Commune

Représentant légal de l'organisme gestionnaire candidat

directeur ou directrice générale de l'organisme gestionnaire candidat

Civilité

Mme

M.

NOM

Prénom

Qualité

Texte court

Données administratives de l'ESMS

Numéro FINESS de l'ESMS

Finess géographie - 9 chiffres

<https://finess.esante.gouv.fr/fininter/jsp/rechercheSimple.jsp>

Raison sociale de l'ESMS

Adresse

Commune

Personne en charge du dossier

Civilité

Mme

M.

NOM et Prénom

Création de places de Maison d'Accueil Spécialisé par extension non importante ou transformat

Fonction

Adresse électronique

Projet

Résumé du projet

Titre du projet

Résumé du projet

Opportunité, objectifs poursuivis, pourquoi, pour qui, comment, ...

Nombre de places de MAS sollicitées

Par quel moyen sollicitez-vous ces places ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Extension non importante de votre capacité existante de MAS
- Transformation de places d'EAM
- Transformation de places d'EANM

Date de mise en œuvre prévisionnelle

Description

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Dossier de candidature

30 pages maximum.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Courrier d'engagement de la Direction de l'ESMS porteur de la future autorisation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Budget prévisionnel

en année pleine

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Tableaux complémentaires à l'EPRD-PGFP (annexes 5, 6, 7 et 10 du PPI).

(partie investissement)

Création de places de Maison d'Accueil Spécialisé par extension non importante ou transformat

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

PPI (si établissement hors EPRD)

Pour les gestionnaires qui ne sont pas en EPRD, il est attendu :

- le PPI de l'organisme gestionnaire (plan de financement sur le périmètre de l'ensemble des ESMS gérés et tableau de surcoût uniquement sur le périmètre de l'ESMS concerné par la création de places)

Commentaires

Si vous souhaitez vous exprimer

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autre

Si besoin